

Département de l'Isère
Arrondissement de VIENNE
Canton de BIEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de SARDIEU
131 Chemin Neuf
38260 SARDIEU

ARRETE DE POLICE N° 17/2023
DU 5 MAI 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

Téléphone n° 04 74 20 24 69
FAX n° 04 74 20 34 81
E-mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

Voie communale n°3 Route de Châtenay

La Maire de la Commune de **SARDIEU**

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

Vu la demande par laquelle l'entreprise **CARRON** représentée par GUIDETTI Sébastien Chemin des carriers 38800 CHAMPAGNIER, pour exécuter des travaux de **travaux d'aménagement de sécurité de la RD 519 création d'un ouvrage d'art, élargissement de la chaussée.**

Pour effectuer ces travaux **l'entreprise** devra assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La voie communale n°3 Route de Châtenay sera fermée à la circulation à partir du 09/05/2023 et pour une durée de 2 mois dans les conditions définies dans l'article 2.

ARTICLE 2 :

La voie communale n° 3 Route de Châtenay sera barrée au niveau de la voie ferrée située après la maison d'habitation portant le numéro de voirie 1837 Route de Châtenay.(Voir plan annexé).

ARTICLE 3 :

L'itinéraire de déviation empruntera les voies communales restant disponibles.

ARTICLE 4 :

Le libre accès des riverains sera préservé.

ARTICLE 5 :

La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise CARRON.

ARTICLE 6 : le présent arrêté sera :

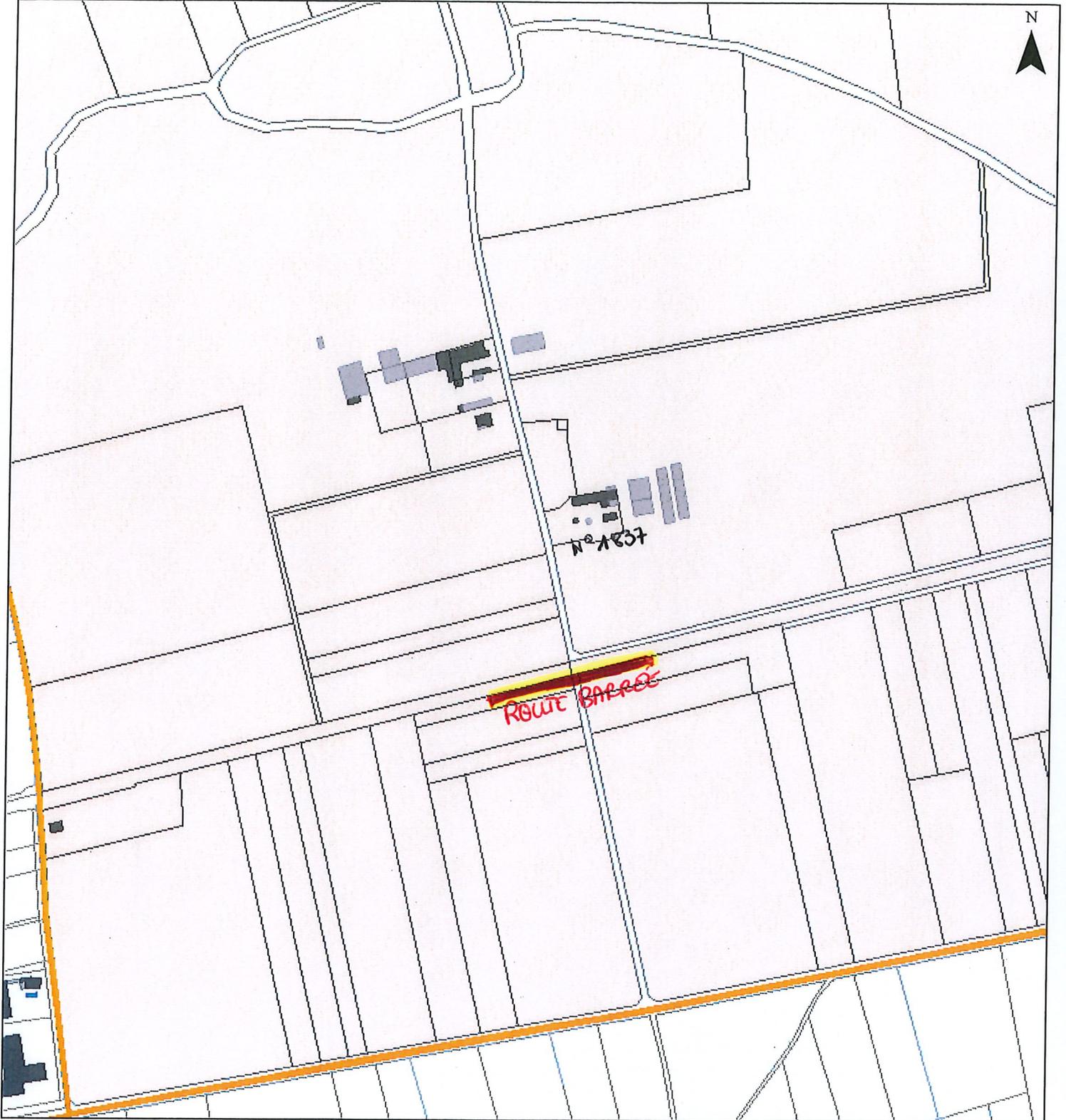
- affiché en Mairie,
- transmis à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LA COTE ST ANDRE,
- Transmis à l'entreprise **CARRON**.

Fait à SARDIEU le 05/05/2023

Le Maire,
Jean-Pierre PERROUD



0 25 50 75 100 m



MAIRIE DE SARDIEU

131, Chemin Neuf

38260 SARDIEU

Tél. 04 74 20 24 69

Fax 04 74 20 34 81

le 05/05/23



Jean-Pierre Penous